

Projet présenté par les députés :

M^{mes} et MM. Véronique Pürro, Virginie Keller, Anne Emery-Torracinta, Geneviève Guinand Maitre, Laurence Fehlmann Rielle, Alberto Velasco, Alain Charbonnier, Alain Etienne, Thierry Charollais, Loly Bolay, Lydia Schneider Hausser, Régis de Battista, Mariane Grobet-Wellner, Elisabeth Chatelain et Pablo Garcia

Date de dépôt : 9 octobre 2009

Proposition de motion

Genève ne peut vivre sans ses voisins

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la libre-circulation des personnes ;
- le développement de l’agglomération franco-valdo genevoise ;
- l’essor des échanges économiques, culturels et sociaux avec nos voisins, auquel s’ajoutent les collaborations indispensables dans de nombreux domaines, tels que la santé, l’éducation, le logement et les infrastructures ;
- la nécessité de soutenir et d’accompagner l’ensemble des effets de ces développements communs, notamment au niveau de la mobilité des personnes ;
- le nombre important de frontaliers-ères travaillant à Genève, un personnel indispensable à la bonne marche de notre économie et au fonctionnement de nos institutions ;
- le nombre considérable de citoyens-ennes suisses ayant dû s’établir en France voisine ou en terre vaudoise par manque de logements à Genève ;
- l’importance d’informer la population genevoise et de veiller au respect des lois et réglementations en vigueur dans l’ensemble des domaines concernés,

invite le Conseil d'Etat

- en collaboration avec les partenaires sociaux, à informer régulièrement la population genevoise sur la situation exacte des frontaliers-ères et des personnes qui résident sur le canton de Vaud, mais travaillent à Genève (nombre de personnes concernées, statut, secteurs économiques, services des administrations cantonale et municipales, apports économiques pour le canton, rentrées fiscales, etc.) ;
- à tout mettre en œuvre pour combattre toute manifestation haineuse et xénophobe à l'encontre des travailleurs-euses frontaliers-ères ou résident-e-s du canton de Vaud ;
- à intensifier les contrôles afin de s'assurer du respect des lois et réglementations en vigueur dans le domaine du travail et afin d'éviter que la situation territoriale particulière de Genève ne soit à l'origine de dumping salarial.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La situation territoriale particulière de Genève, qui compte plus de 100 kilomètres de frontière avec la France, les besoins en personnel de son économie et de ses institutions, que les seul-e-s résident-e-s cantonaux/ales ne peuvent satisfaire, ainsi que les problèmes de manque de logements, qui poussent chaque jour davantage de Genevois et de Genevoises à s'établir hors du canton, ont pour conséquence qu'un nombre non négligeable de personnes résident au-delà de nos frontières cantonales, mais travaille à Genève.

En période d'incertitudes économiques et financières, cette situation est la source de peurs compréhensibles, mais aussi de manifestations xénophobes et de débordements politiques inacceptables.

Raisons pour lesquelles nous demandons au Conseil d'Etat d'agir sur plusieurs niveaux.

En premier lieu, nous souhaitons que le gouvernement, en collaboration avec les partenaires sociaux, informe régulièrement la population genevoise sur la situation exacte des travailleurs-euses n'habitant pas le canton.

Par ailleurs, nous demandons au Conseil d'Etat de combattre, par tous les moyens dont il dispose, toute manifestation haineuse et xénophobe à l'encontre des travailleurs-euses frontaliers-ères ou résident-e-s du canton de Vaud.

Enfin, nous voulons que le Conseil d'Etat intensifie les contrôles afin de dénoncer et combattre les situations de dumping salarial.